



Office Municipal des Arts & Loisirs pour Tous
Présidente : Myriam JOACHIM
Contact : 06.71.94.95.13
myriam.joachim@wanadoo.fr

CARREFOUR DE LA CRÉATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'OMALT, se tiendra le CARREFOUR DE LA CRÉATION :

Samedi 26 avril 2025 de 14 h à 18 h

Dimanche 27 avril 2025 de 10 h à 18 h

À L'Espace Culturel, Espace Sept Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM

Vous trouverez ci-jointes toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces journées.

Les conditions de participation sont précisées dans le règlement ci-joint et les exposants qui s'inscrivent sont priés de s'engager à s'y conformer pour la bonne tenue du Carrefour de la Création.

Veuillez retourner le bulletin de réservation avant le **31 mars 2025** en joignant le règlement correspondant au droit de place.

Comme chaque année, nous demandons, dans la mesure du possible, que chaque exposant nous dépose des gâteaux qui seront vendus durant la manifestation

Les bénéfices de la manifestation seront versés en fin d'année, à des associations caritatives.

BULLETIN DE RÉSERVATION « CARREFOUR DE LA CREATION »

À retourner à l'adresse suivante :

OMALT « **Carrefour de la Création** » place du Général de Gaulle, 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'OMALT.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

(merci de noter votre adresse mail en lettres majuscules)

Type d'artisanat : _____

Cocher les cases svp et signer au bas du talon réponse :

- J'ai lu le règlement du marché et m'engage à m'y conformer en tous points.
- Je souhaite un stand avec grilles et tables
- Je souhaite un stand avec tables sans grilles
- Je joint un chèque de 30 € à l'ordre de l'OMALT (droits de place)

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Mentions d'informations : L'OMALT de Souffelweyersheim (1 place du Général de Gaulle), traite vos données personnelles dans le cadre de votre inscription au vide-dressing de l'OMALT. Ce traitement repose sur votre consentement. Le destinataire de vos données est l'Office Municipal des Arts et Loisirs pour Tous. Vos données personnelles seront conservées pendant 1 an. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition (sauf exceptions), de limitation des traitements, de retrait de votre consentement à tout moment et de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits adressez-vous directement la Présidente de l'OMALT, Mme Myriam JOACHIM sur myriam.joachim@souffelweyersheim.fr



Office Municipal des Arts &
Loisirs pour Tous
Présidente : Myriam JOACHIM
Contact : 06.71.94.95.13
Myriam.joachim@wanadoo.fr

RÈGLEMENT

CARREFOUR DE LA CRÉATION

Expo/vente d'artistes locaux : Bijoux, couture, broderie, art, collages...

ART 1 : Déroulement :

Le Carrefour de la Création se tiendra le samedi 26 avril de 14 h à 18 h et le dimanche 27 avril, de 10 h à 18 h à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim.

La salle est mise à disposition gracieusement par la municipalité à l'OMALT.

ART 2 : Candidatures et engagements sanitaires à prendre par les exposants :

Le comité organisateur de l'OMALT procédera à la sélection des candidats selon le type d'artisanat proposé, en essayant d'éviter les doublons.

Les exposants retenus recevront un mail de confirmation

Les exposants s'engagent à respecter les consignes sanitaires en vigueur pendant la manifestation notamment le respect des gestes barrière avec les visiteurs.

ART 3 : Engagement des exposants :

INSTALLATION :

L'installation des stands pourra se faire le samedi matin à partir de 10 h et devra être terminée impérativement un quart d'heure avant l'ouverture au public. Les stands comportent en principe 3 à 5 grilles avec 2 tables et 2 chaises ou 3 tables et 2 chaises sans grilles, et l'exposant ne pourra choisir son emplacement. Pour une présentation harmonieuse, les tables devront être couvertes jusqu'à terre ainsi que les grilles. Décoration et éclairage étant à l'initiative de chacun, l'exposant devra prévoir assez de rallonges électriques, spots et lampes et tissus pour s'adapter à la configuration de son emplacement.

Le plan de la salle ne pourra pas être modifié par retrait de grilles ou ajouts quelconques.

PENDANT LA MANIFESTATION :

Il est conseillé que les exposants se munissent de gel hydro alcoolique pour leur propre stand.

Les exposants doivent être présents pendant toute la durée de la manifestation aux horaires suivants : samedi de 14 h à 18 h et dimanche de 10 h à 18 h. En cas de forte affluence tardive, l'heure de fin pourra être prolongée d'une demi-heure.

Les exposants s'engagent à ne pas vendre de marchandises qui ne sont pas réalisés par eux-mêmes. Chaque exposant s'engage à respecter les lieux et les installations.

Les bougies allumées sont strictement interdites dans la salle pour raison évidente de sécurité.

RANGEMENT :

Aucun rangement anticipé ne peut être autorisé.

Au départ le dimanche soir la place devra être propre. Merci d'enlever votre nom et scotch sur les tables et les grilles, de ramasser papiers et confettis au sol et de les déposer dans les poubelles de tri dans le hall d'entrée.

ART 4 : Tarification et modalité de paiement :

Le tarif pour le week-end est de 30 €

L'envoi du bulletin d'inscription signé sera accompagné du règlement intégral des frais par chèque à l'ordre de l'OMALT et envoyé à l'OMALT place du Général de Gaulle SOUFFELWEYERSHEIM

ART 5 : Annulation :

En cas d'empêchement, il faut prévenir au plus vite pour permettre à l'organisateur de trouver un remplaçant.

Une fois le dossier d'inscription validé par l'organisateur, aucune demande d'annulation de la part du participant ne donnera lieu à un remboursement moins de deux semaines avant le marché sans raison valable. Le chèque remis sera alors considéré comme don aux associations caritatives.

Art 6 : Publicité :

Comme chaque année, des banderoles sont placées aux entrées du village annonçant la manifestation par la municipalité et des affiches sont placées dans les panneaux dédiés par le service communication.

Un envoi sous forme numérique sera envoyé aux exposants pour faire de la publicité auprès de leurs collègues, amis et dans leurs villages respectifs par la coordinatrice. Il est fortement recommandé de dématérialiser les catalogues, flyers et autres.